

**Avis adopté**

Séance plénière du 25 avril 2023

*Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?*

**Déclaration du groupe CFE-CGC**

Les environnements naturels et de travail dégradés affectent de façon dangereuse, voire mortelle, l'état de notre santé. Les travailleurs sont en première ligne face à ces dégradations.

Alors que l'Organisation mondiale de la santé affirmait déjà en 1999 que « l'environnement est la clé d'une meilleure santé », les auditions ont démontré que la prise en compte réelle de ces enjeux en France n'est que très récente et deviendra un enjeu majeur du travail. Cette même organisation estime par ailleurs qu'en Europe plus de 20% de la mortalité découle de maladies chroniques liées à l'environnement : cancers, pathologies respiratoires et cardiovasculaires, diabète, obésité et bien d'autres pathologies émergentes. Prenons soin de nos environnements pour prendre soin de notre santé et de celle des travailleurs.

Dans un premier temps, le groupe CFE-CGC reconnaît plusieurs points positifs. En effet, le rapport souligne avec justesse :

- la complexité du système de reconnaissance des maladies professionnelles liée au manque de connaissance des risques induits par le changement climatique mais aussi à la complexité du système actuel de reconnaissance de ces mêmes risques ;
- la présence et le risque d'accroissement des risques psycho-sociaux du fait de l'éco-anxiété des travailleurs, notamment en lien avec le sens du travail ;
- les constats sur le système de prévention actuel, notamment les acteurs, intégrant la dernière réforme (ANI/Loi) et même le diagnostic paritaire établi pour la négociation AT/MP.

Par ailleurs, notre groupe apporte son soutien à l'ensemble des préconisations qui invitent à une meilleure formation des acteurs concernés par les risques liés à la santé-environnement.

Le groupe CFE-CGC souhaite également émettre une alerte concernant le dévoiement de la notion d'exposome, notamment en lien avec les caractéristiques individuelles qui seraient facteurs d'aggravation et qui devraient donc être traitées en prévention par le système de santé publique. Dédire de la notion d'exposome que les actions de prévention des entreprises face aux nouveaux facteurs de risques devraient s'articuler avec des actions de santé publique constitue pour notre groupe un terrain glissant sur lequel nous refusons de nous engager. En effet, cela induirait inévitablement un partage des responsabilités au niveau du financement et de la réparation, notamment des risques psychosociaux. Notre groupe restera attentif à ce sujet au cours des prochains mois.

Enfin, nous adressons nos félicitations et remerciements au président de la commission, à l'administration, aux rapporteurs ainsi qu'à l'ensemble des membres ayant participé à ces travaux.

**Malgré quelques points d'attention, le groupe CFE-CGC votera cet avis.**